



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE  
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CONFERENCE INTERPRETERS

Pour diffusion immédiate  
le 9 février 2017

## **Les interprètes en langues officielles remercient la Ministre Foote de défendre la dualité linguistique au pays**

Ottawa – Selon l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC-Canada), la décision de la ministre Foote d'annuler le système d'approvisionnement en services d'interprétation est un signe manifeste d'appui à la politique sur les langues officielles.

« Nous sommes ravis des changements que la ministre Foote a annoncés ce matin lors de sa comparution devant le Comité permanent des langues officielles. En effet, il est clair que Madame Foote se soucie de la dualité linguistique au pays, qu'elle n'y est pas insensible », de dire Nicole Gagnon, porte-parole d'AIIC-Canada.

Aujourd'hui la ministre Foote a annulé le système proposé afin de revenir à la case de départ et de bien faire les choses. Elle s'est également prononcée en faveur d'un seul standard de qualité c'est-à-dire que tous les ministères et les organismes gouvernementaux devraient passer par le Bureau de la traduction pour répondre à leurs besoins en matière d'interprétation et de traduction. Ce faisant, ils obtiendront des services de qualité que seuls les interprètes de conférence accrédités peuvent assurer.

AIIC-Canada s'inquiète depuis un long moment que le système proposé pour obtenir les services des interprètes pigistes compromet la qualité de l'interprétation et la capacité du gouvernement fédéral de remplir ses obligations aux termes de la *Loi sur les langues officielles*. En effet, ce système :

- prévoit la mise en place d'une structure à deux volets dans laquelle un petit nombre de conférences et d'événements fédéraux se verrait affecter les interprètes les mieux qualifiés pour s'acquitter de la tâche alors que toutes les autres réunions – soit près de 95 p. 100 – recevraient les services des interprètes ayant pratiqués les tarifs les plus bas,
- ouvre la voie à l'attribution des affectations à des interprètes qui ne sont pas accrédités par le gouvernement fédéral, une pratique qui fait tache d'encre depuis que les ministères et les organismes gouvernementaux ont obtenu le feu vert pour recruter des interprètes non qualifiés (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas à l'emploi du Bureau de la traduction ou retenus par ce dernier), ce qui donne lieu à un régime de deux poids, deux mesures en matière de qualité de la prestation,

- est discriminatoire à l'égard de la qualité parce qu'il vise à établir un tarif unique, tout-inclus, peu importe le mode d'interprétation, que les interprètes les plus polyvalents, spécialisés et chevronnés seront ainsi écartés par les plus bas soumissionnaires et que le petit bassin des interprètes qualifiés fera peau de chagrin.

« Nous avons la ferme conviction que compromettre la qualité des services d'interprétation équivaut à miner l'accès aux délibérations des institutions fédérales dans la langue officielle de son choix. Aujourd'hui, les propos de la ministre Foote nous rassurent grandement », de conclure Madame Gagnon.

-30-

Pour plus de renseignements : Jim Thompson (613) 447-9592